

(N^o 67.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 21 JUIN 1877.

Rapport des Commissions réunies des Finances et des Travaux Publics sur le Projet de Loi qui approuve les Conventions du 18 avril et du 8 juin 1877, relatives à la capitalisation des Annuités de rachat des Chemins de fer de Dendre-et-Waes et de Pepinster à Spa.

(Voir les Nos 169 et 177 de la Chambre des Représentants, et le N^o 66 du Sénat.)

Présents : MM. LAOUREUX, Président; BISCHOFFSHEIM, le BARON DE LARBEVILLE, le BARON OSY, le BARON BETHUNE, le BARON VAN CALOEN, le VICOMTE DE NAMUR D'ELZÉE, et le COMTE DE MÉRODE WESTERLOO, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vos Commissions réunies ont examiné le Projet de Loi, voté par la Chambre à l'unanimité des 74 membres présents, et approuvant le rachat des annuités dues, par suite du rachat de leurs concessions respectives, aux Sociétés des chemins de fer de Dendre-et-Waes et de Pepinster à Spa.

Les détails fournis par les Exposés des motifs de ces deux Projets de Loi donnent à vos Commissions la conviction que le Trésor public trouve dans ces deux Conventions un bénéfice que l'on peut fixer, en capital, pour celle qui est conclue avec la Société de Dendre-et-Waes, à 3,058,600 francs, et pour la seconde, la Société de Pepinster à Spa, à 591,600 francs, les actionnaires de ces Sociétés renonçant à fr. 5 1/2 p. c. de l'annuité pleine qui leur revenait, afin d'obtenir de la rente directe de l'État 4 p. c., négociable à leur gré.

Dans ces conditions, tous les intérêts étant sauvegardés, vos Commissions vous proposent, Messieurs, à l'unanimité des membres présents, de donner votre approbation à ces contrats, aussi équitables que profitables aux parties intéressées.

Le Rapporteur,
COMTE DE MÉRODE WESTERLOO.

Le Président,
G. LAOUREUX.